

Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) 2020

Propriétaires occupants habitation principale de plus de deux ans

Maison individuelle, appartement en habitat collectif

	Critères techniques		Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
Isolation des parois opaques				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7$ [m ² .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50 €/m ² isolation par l'extérieur	25 €/m ² isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 4,5$ [m ² .K/W]		15 €/m ² isolation par l'intérieur	10 €/m ² isolation par l'intérieur
Rampants de toiture Plafonds de combles	$R \geq 6$ [m ² .K/W]		50 €/m ² isolation par l'extérieur	25 €/m ² isolation par l'extérieur
			15 €/m ² isolation par l'intérieur	10 €/m ² isolation par l'intérieur

Isolation des parois vitrées en remplacement de simple vitrage				
Fenêtres ou portes fenêtres (tout matériaux)	$U_w \leq 1,3$ [W/m ² .K] et $S_w \geq 0,3$	Coefficients U_w évalués selon la norme NF EN 14 351-1	40 € / équipement	-
	$U_w \leq 1,7$ [W/m ² .K] et $S_w \geq 0,36$			
Fenêtres en toiture (tout matériaux)	$U_w \leq 1,5$ [W/m ² .K] e t $S_w \leq 0,36$			
Doubles fenêtres consistant en la pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé	$U_w \leq 1,8$ [W/m ² .K] et $S_w \geq 0,32$			

Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire : bois – biomasse				
Chaudière à alimentation automatique, associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant	Seuils de la classe 5 Norme NF EN 303.5 Puissance < 300 kW Régulateur classes IV, V, VI, VII, VIII		4 000 €	-
Chaudière à alimentation manuelle, associée à un ballon tampon, neuf ou existant			3 000 €	
Poêles à granulés (NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250) Cuisinières à granulés (NF EN 12815)	Appareils à granulés ou à plaquettes : L'émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O ₂ est ≤ à 300 mg/Nm ³ L'émission de particules rapportée à 13% d'O ₂ est ≤ à 30 mg/Nm ³ Rendement énergétique ≥ 87 %		1 500 €	
Poêles à bûches (NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250) Cuisinières à bûches (NF EN 12815)			1 000 €	
Foyers fermés et inserts de cheminées (NF EN 13229)			600 €	
	Appareils à bûches ou autres biomasses : L'émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O ₂ est ≤ à 1 500 mg/Nm ³ L'émission de particules rapportée à 13% d'O ₂ est ≤ à 40 mg/Nm ³ Rendement énergétique ≥ 75 %			

	Critères techniques	Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
--	---------------------	--------------------------------	----------------------------

Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire : énergie solaire																								
Capteurs solaires thermiques à circulation de liquide ou d'air, ou hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide Certification CSTbat ou Solar Keymark ou équivalente Surface hors tout de capteurs $\geq 1 \text{ m}^2$																								
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé neuf ou existant	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Energie de l'appoint</th> <th colspan="4">Profil de soutirage</th> </tr> <tr> <th>M</th> <th>L</th> <th>XL</th> <th>XXL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electrique à effet joule</td> <td>36%</td> <td>37%</td> <td>38%</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>95%</td> <td>100%</td> <td>110%</td> <td>120%</td> </tr> </tbody> </table>			Energie de l'appoint	Profil de soutirage				M	L	XL	XXL	Electrique à effet joule	36%	37%	38%	40%	Autre	95%	100%	110%	120%	Capteurs thermiques 2 000 €	
	Energie de l'appoint	Profil de soutirage																						
		M	L	XL	XXL																			
Electrique à effet joule	36%	37%	38%	40%																				
Autre	95%	100%	110%	120%																				
			Capteurs hybrides 1 000 €																					
Equipement de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé (neuf ou existant)	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 82 \%$ si efficacité de l'appoint séparé $< 82 \%$			Capteurs thermiques 3 000 €																				
	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 90 \%$ si efficacité de l'appoint $< 90 \%$																							
	Efficacité énergétique saisonnière $\geq 98 \%$ si efficacité de l'appoint $\geq 90 \%$ et $< 98 \%$ Supérieure d'au moins 5 points de pourcentage à l'efficacité énergétique saisonnière de l'appoint dans les autres cas			Capteurs hybrides 1 000 €																				

Pompes à chaleur, autres que air-air													
PAC air-eau	Basse température : Etas $\geq 126 \%$ Haute ou moyenne température : Etas $\geq 111 \%$	Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé ou de 60 A en triphasé lorsque la puissance est inférieure à 25 kW	2 000 €										
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain)													
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. du bain 4°C norme EN 15879-1, temp. de condensation 35°C													
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. évaporation -5°C, temp de condensation 35°C													
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire</td> <td>Profil de soutirage</td> <td>M</td> <td>L</td> <td>XL</td> </tr> <tr> <td>Efficacité énergétique</td> <td>$\geq 95\%$</td> <td>$\geq 100\%$</td> <td>$\geq 110\%$</td> </tr> </table>	Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire	Profil de soutirage	M	L	XL	Efficacité énergétique	$\geq 95\%$	$\geq 100\%$	$\geq 110\%$			400 €	
Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire		Profil de soutirage	M	L	XL								
	Efficacité énergétique	$\geq 95\%$	$\geq 100\%$	$\geq 110\%$									

Dépose : cuve à fioul, réservoir de fioul, stockage de fioul				
Non enterré en plein air Rez-de-chaussée ou en sous-sol d'un bâtiment Enterré Obligations : - vidange, dégazage, nettoyage ; - comblement du réservoir ou retrait. L'entreprise fournit un certificat garantissant la bonne exécution des opérations d'inertage			400 €	

Réseau de chaleur ou de froid				
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération			400 €	

Système de charge pour véhicules électriques			
Système de charge pour véhicules électriques	Norme IEC 62196-2	300 €	300 €

Audit énergétique			
Audit énergétique (hors audit obligatoire) comprenant des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique		300 €	-

	Critères techniques	Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
--	---------------------	--------------------------------	----------------------------

Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux			
Installations individuelles (un seul logement desservi par le système de ventilation)	Système autoréglable ou hygroréglable Caisson de ventilation classe efficacité énergétique A ou supérieure (NF EN 13141-7) Efficacité thermique > 85 % norme NF EN 13141-7	2 000 €	-

Bouquet de travaux pour une maison individuelle			
Combinaison d'au moins deux des quatre catégories de travaux : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation et isolation de l'enveloppe de la maison Conception, réalisation, suivi du projet : entreprises certifiées « offre globale » Evaluation sur la base d'un audit énergétique		150 € / m ² de surface habitable	-

Isolation des parois opaques (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 0,5$ [m ² .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50 €/m ² isolation par l'extérieur	25 €/m ² isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 1,5$ [m ² .K/W]		15 €/m ² isolation par l'intérieur	10 €/m ² isolation par l'intérieur
Rampants de toiture Plafonds de combles	$R \geq 1,5$ [m ² .K/W]		50 €/m ² isolation par l'extérieur	25 €/m ² isolation par l'extérieur
			15 €/m ² isolation par l'intérieur	10 €/m ² isolation par l'intérieur

Equipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)			
Sur-toiture ventilée	Surface couverte ≥ 75 % de la surface de la toiture existante	15 €/m ²	-
Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 800 m $S_{max} \leq 0,03$ La Réunion à une altitude > 800 m $U_{max} \leq 0,5$ W (m ² .K) Mayotte $S_{max} \leq 0,02$		
Bardage ventilé (murs)	-		
Pare-soleil horizontaux (murs)	Débord > 70cm		
Pare soleil horizontaux	Débord > 50 cm		
Brise-soleil verticaux	-		
Lames orientables opaques	-		
Films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire > 20 %		

Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) 2020

Propriétaires occupants habitation principale de plus de deux ans

Travaux en parties communes d'un immeuble collectif

(« q » représente la quote-part correspondant au logement considéré)

	Critères techniques		Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
Isolation des parois opaques				
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7$ [m ² .K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	50*q € /m ² isolation par l'extérieur	25*q € /m ² isolation par l'extérieur
Toitures terrasses	$R \geq 4,5$ [m ² .K/W]		15*q € /m ² isolation par l'intérieur	10*q € /m ² isolation par l'intérieur
Rampants de toiture / plafonds de combles aménagés ou aménageables	$R \geq 6$ [m ² .K/W]		50*q € /m ²	25*q € /m ²
			15*q € /m ² isolation par l'intérieur	10*q € /m ² isolation par l'intérieur

Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire

Chaudière à alimentation automatique, associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres, neuf ou existant	Seuils de la classe 5 Norme NF EN 303.5 Puissance < 300 kW				1 000 €		
Chaudière à alimentation manuelle, associée à un ballon tampon, neuf ou existant							
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique avec appoint intégré et dispositifs solaires installés sur appoint séparé neuf ou existant	Energie de l'appoint	Profil de soutirage				350 €	-
		M	L	XL	XXL		
		Electrique à effet joule	36%	37%	38%		
	Autre	95%	100%	110%	120%		

Pompes à chaleur, autres que air-air

PAC air-eau	Basse température : Etas \geq 126 %	Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé				1 000 €	
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain)							
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. du bain 4°C norme EN 15879-1, temp. de condensation 35°C							
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain) temp. évaporation -5°C, temp de condensation 35°C	Haute ou moyenne température : Etas \geq 111 %	ou de 60 A en triphasé					
Chauffe-eau thermodynamique dédié à la production d'eau chaude sanitaire	Profil de soutirage	M	L	XL	lorsque la puissance est inférieure à 25 kW	150 €	
	Efficacité énergétique	\geq 95%	\geq 100%	\geq 110%			

Dépose : cuve à fioul, réservoir de fioul, stockage de fioul

Non enterré en plein air Rez-de-chaussée ou en sous-sol d'un bâtiment Enterré Obligations : - vidange, dégazage, nettoyage ; - comblement du réservoir ou retrait. L'entreprise fournit un certificat garantissant la bonne exécution des opérations d'inertage	150 €	
---	-------	--

	Critères techniques	Montant Revenus intermédiaires	Montant Revenus supérieurs
Réseau de chaleur ou de froid			
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération		150 €	
Système de charge pour véhicules électriques			
Système de charge pour véhicules électriques	Norme IEC 62196-2	300 €	300 €
Audit énergétique			
Audit énergétique (hors audit obligatoire) comprenant des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique		150 €	-
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux			
Installations collectives (plusieurs logement desservis)	Système autoréglable Caisson double-flux collectif Echangeur statique collectif efficacité $\geq 75\%$ normes NF EN 308 ou NF EN 51-763	1 000 €	-
Equipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires (la Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte)			
Sur-toiture ventilée	Surface couverte $\geq 75\%$ de la surface de la toiture existante	15*q € / m ²	-
Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 800 m $S_{max} \leq 0,03$ La Réunion à une altitude > 800 m $U_{max} \leq 0,5 \text{ W (m}^2\cdot\text{K)}$ Mayotte $S_{max} \leq 0,02$		
Bardage ventilé (murs)	-		
Pare-soleil horizontaux (murs)	Débord > 70cm		
Pare soleil horizontaux	Débord > 50 cm		
Brise-soleil verticaux	-		
Lames orientables opaques	-		
Films réfléchissants sur lames transparentes	Taux de réflexion solaire > 20 %		